

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2022

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt deux et le premier du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 27 juin 2022 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé :

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

27 juin 2022 – Secrétariat mutualisé CCLL (Serge Monnet)

Un point a été fait sur le fonctionnement du service de secrétariat mutualisé de la CCLL. L'arrivée de la commune d'Abbans Dessus a permis de compenser le départ de la commune d'Epeugney. Les élus déplorent le désengagement de l'état au niveau de la trésorerie qui reporte plus de travail sur le secrétariat, entraînant une hausse du coût du service. Il est proposé pour l'avenir (à compter de 2023) d'affecter un quota horaire hebdomadaire à chaque commune avec une restitution trimestrielle des temps de travail effectifs mesurés par le logiciel de décompte.

27 juin 2022 – CCLL commission Eau et Assainissement (Serge Monnet)

La commission a réfléchi à une modification du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif et une modification des tarifs. Il sera proposé au vote du conseil communautaire de passer la périodicité des contrôles de bon fonctionnement de 8 à 10 ans pour dégager plus de temps de l'agent pour les contrôles des nouvelles installations et contrôle lors des ventes. De légères augmentations des tarifs de ces contrôles seront proposées pour prendre en compte les temps effectifs moyens nécessaires à ces contrôles.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

SIVU : Les modifications statutaires du SIVU-RPI portant sur les répartitions des contributions des communes ont été définitivement adoptées.

Manifestation : La commune s'est associée à l'Espace Beltane pour une manifestation réunissant des choristes au château le 14 juillet, et a réservé le podium mis à disposition gracieusement par la CCLL aux communes membres. La CCLL demande de justifier d'une assurance spécifique pour l'utilisation du matériel mis à disposition. Interrogé sur ce sujet, notre assureur a proposé un devis de 150 € pour assurer ce type de matériel pour la journée. L'Espace Beltane disposant déjà d'une assurance qui couvre les matériels utilisés lors des événements au château, il est décidé de ne pas souscrire à une autre assurance.

GROUPEMENT D'ACHAT ÉLECTRICITÉ

La commune avait renouvelé son adhésion au groupement d'achat d'électricité du SYDED pour le marché commençant en 2023 (le fournisseur d'électricité EDF a été retenu). Le Syndicat nous a informé qu'au regard de la crise énergétique en cours, des hausses des factures d'électricité de +150 % en 2023 par rapport aux prix des marchés du groupement 2022 sont attendus.

Cette situation de hausse des prix peut conduire à des prix contractualisés dans le cadre du groupement d'achat supérieurs au TRV (Tarifs Réglementés de Vente, soit « tarifs bleus »). Les structures employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaire n'excède pas 2 millions d'euros ont la possibilité de basculer en TRV à compter du 1er janvier 2023. NB : Le basculement en offre TRV ne remet pas en question l'adhésion au groupement d'achat et si en cours de marché, les prix obtenus dans le cadre du groupement deviennent plus compétitifs, le contrat rebasculera en offre « groupement d'achats ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander au syndicat le basculement de la fourniture

d'électricité pour la commune aux Tarifs Réglementés de Vente à compter du 1^{er} janvier 2023.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Enquête chauve souris : Pour information une enquête visant à inventorier les chauves souris sur le territoire de la commune se tiendra entre le 8 et 9 juillet, les habitants sont invités à signaler la présence éventuelle de chauves souris dans les bâtiments.

Ordures ménagères : Dans la perspective d'améliorer la qualité du tri et de réduire le taux d'erreurs, la CC Loue Lison a souhaité mettre en place des suivis de collecte en porte à porte du 05 au 29 juillet. Une campagne sera donc menée sur tout le territoire de 22h à 3h (ou de 3h à 8h) afin de ne pas perturber le bon déroulement de la collecte. Pour cette mission, deux agents en emploi saisonnier ont été recrutés, qui vérifieront le contenu des bacs de déchets recyclable et signaleront aux usagers les éventuelles erreurs de tri. Cette opération devrait être menée à Amondans lors de la collecte du 18 juillet.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 2 septembre 2022.